

Extrait du *Précis statistique*
sur le canton d'Attichy,
de Louis Graves, 1840.

PIERREFONDS, *Pierrefonts, Pierrefont, Pierrefons (Petrafons, Petrafons, Petrifons, Petrofongium, Petrafogium)*, sur la limite méridionale, entre *Saint-Etienne* à l'est, *Cuise-Lamotte, Vieux-moulin* du canton de Compiègne, au nord, *Saint-Jean-aux-bois* du même canton, à l'ouest, *Morienvall* du canton de Crépy, au sud, *Relheuil (Aisne)* au sud-est.

Le territoire, à périmètre irrégulièrement pentagonal, est traversé par la vallée qui descend de *Palesne* au chef-lieu; la section du sud-est est livrée à la production des céréales, tandis que l'opposée est couverte par la forêt de Compiègne qui a pour limites dans cette commune la chaussée Brunehaut et la route Marillac au nord-est, la route de la Mariolle au nord, les routes de la fontaine aux Porchers et de La Héronnière à l'ouest, au sud la route Saint-Nicolas. Les étangs de *Batigny* et les prés de la ville divisent cette forêt en deux groupes; la butte du Mont-Arcy occupe vers le nord-ouest la section la plus considérable.

Le bourg est à-peu-près central vers le point où se réunissent les ramifications de la vallée.

Il n'existe aucune notion certaine de *Pierrefonds* avant la ruine du palais du Chesne (*Casnum*), et l'on admet généralement que cette maison royale ayant été détruite dans le cours du dixième siècle, ses châtelains ou gouverneurs élevèrent un nouveau château à l'ouest de l'ancien, près de la forêt de Cuise et sur le bord d'une vallée dont l'escarpement formait une défense naturelle. Il est probable que la création de la forteresse précéda et détermina celle du bourg.

Ce fort acquit en peu de tems une grande importance par la protection qu'il accorda aux lieux voisins; les monastères et les communautés d'habitans se placèrent sous sa sauve-garde moyennant des concessions de territoire ou des redevances féodales; les seigneurs de *Pierrefonds* établirent ainsi leur domination sur une vaste étendue de pays qui devint plus tard une châtellenie spéciale, et ils furent comptés, à juste titre, parmi les plus puissans chevaliers du moyen-âge.

On ne connaît exactement leur lignée qu'à partir du onzième siècle.

Nivelon I de Pierrefonds, fils de Nicolas I, assista à l'assemblée des grands du royaume, tenue à Laon en 1047 par le roi Henri I. Son nom figure sur une charte royale qui prescrit la restitution d'un bien usurpé sur le monastère de Saint-Médard de Soissons. Il assista en 1060 à la fondation de Saint-Adrien de Béthizy, et établit dans la même année une collégiale à *Pierrefonds*.

La seigneurie comprenait alors une partie des forêts de Cuise et de Retz, les lieux ou terres de *Chelle, Couloisy, Croutoy, Haute-fontaine, Jaulzy, Saint-Etienne, Relheuil, Montigny-Langrain, Taillesfontaine, Mortefontaine*, etc., et quantité de fiefs subordonnés; le châtelain pouvait, au moyen de ses vassaux, rassembler en peu de tems une armée considérable.

Nivelon I mort vers 1072, fut inhumé dans un caveau attenant à l'église qu'il avait rebâtie. Les historiens ont conservé son inscription funéraire comme un monument concernant l'ancienne pairie :

Hic jacet Nivelon primus, Dominus de Petrafonte qui fundavit istum locum et dedit Priori Paritatem Castri sui et Nobilitatem.

Nivelon eut cinq fils, Jean auquel il donna la vicomté de *Chelle*; Pierre qui devint la tige des seigneurs de Vic-sur-Aisne; Hugues élu à l'évêché de Soissons; Arnould mort sans postérité, et Nivelon II, héritier, comme aîné, de la châtellenie.

Nivelon II allié à la maison de Montmorency, se croisa en 1102 avec son frère l'évêque de Soissons, et périt avec lui l'année suivante devant Aquilée. Deux de ses fils moururent sans postérité; le troisième, Aneulphe, devint évêque de Soissons; une fille appelée Aveline épousa un comte de Soissons: ces faits prouvent quelle était alors l'importance de la maison de Pierrefonds. Le quatrième fils nommé Drogon ou Dreux succéda à son père dans la possession de la seigneurie dont il s'occupa, pendant toute sa vie, d'accroître l'étendue et les agrémens. Il était, par sa position, l'un des plus grands seigneurs du royaume. Il fit des libéralités aux abbayes de Collinances et de Vallery, et d'autre part usurpa, pour les joindre à son parc, une partie des bois appartenant aux religieux de Saint-Pierre-en-Chastres.

Dreux II fils du précédent, est connu surtout par ses difficultés avec plusieurs établissemens religieux dont il avait pris les biens. Il eut pour successeur Nivelon III qui, étant mort en 1174 sans enfans, laissa ses vastes domaines à sa sœur Agathe de Pierrefonds.

Celle-ci épousa Conon, comte de Soissons; elle restitua à St.-Pierre en Chastres et aux monastères les terres dont ses prédécesseurs s'étaient emparés; on remarque que de son tems la seigneurie de *Pierrefonds* percevait des droits sur une partie de la ville de Compiègne. Etant morte vers 1207, veuve sans enfans, ses immenses domaines furent partagés entre ses collatéraux alliés aux maisons de Chérisy et de Chatillon.

Déjà au décès de Conon survenu en 1181, le roi Philippe-Auguste avait conçu le projet de détruire une seigneurie dont la puissance devait inspirer de justes appréhensions à l'autorité souveraine. Il avait traité avec Nivelon de Chérisy, évêque de Soissons, de tous les droits auxquels celui-ci pouvait prétendre sur la terre et le château, tant en son nom personnel que comme évêque, à cause de la vicomté de *Chelle*, lui faisant à cette occasion, remise du droit de gîte. Gaucher de Chatillon, comte de Saint-Pol et bouteiller de Champagne céda au roi, en 1193, la part qu'il devait avoir à *Pierrefonds*, moyennant une rente de quatre-vingts livres à prendre sur Glichy-la-garenne et sur Montreuil-au-bois. Le roi retira en 1222, des mains des religieux de Longpont, des héritages dépendant du château, dont Agathe leur avait fait présent. Il racheta ainsi successivement la plus grande partie de cette immense seigneurie.

Ce qu'il ne put pas recouvrer, reçut ou garda le titre de vicomté, et fut possédé pendant plusieurs siècles par des descendans de Jean de Pierrefonds du nom de Morienval; ce domaine vint dans le seizième siècle à Raoul de Vienné, seigneur d'Autreval, et ensuite à la maison d'Estrées, branche de Cœuvres. Le maréchal d'Estrées prenait en 1668 la qualité de vicomte de *Pierrefonds* que ses descendans conservèrent.

Le vicomte de *Pierrefonds* était l'un des quatre grands vassaux de l'évêché de Soissons, obligés de porter l'évêque sur leurs épaules à son entrée solennelle. Le roi Philippe de Valois fut sommé, en 1331, d'acquiescer ce devoir.

Philippe-Auguste confirma la charte de commune dont les habitans jouissaient déjà; il les exempta des droits de servitude, de main-morte et de for-mariage avec les femmes libres; les bourgeois s'engagèrent, en retour, à fournir au roi soixante sergens et une voiture attelée de quatre chevaux; les arrière-fiefs payaient d'ailleurs des redevances particulières. Saint Louis ratifia ces privilèges.

La châtelainie était réunie au Valois lorsque saint Louis donna ce pays à la reine Blanche sa mère; à la mort de la princesse, le roi disposa de la seigneurie en faveur de son fils Tristan, et

lorsque celui-ci fut mort en 1270, il assigna à sa veuve Yolande un revenu de deux mille livres sur les domaines de *Pierrefonds* et de Viviers. Le Valois fit alors retour à la couronne.

Le roi Philippe-le-bel séjourna au château les mardi vingt-trois et mercredi vingt-quatre octobre 1308.

Cependant le château avait été abandonné en grande partie aux religieux de Saint-Sulpice; il était d'ailleurs trop petit pour un domaine royal. Cette considération et le désir d'augmenter le nombre des places de sûreté, porta Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et premier duc de Valois, à faire bâtir sur de vastes proportions une nouvelle forteresse à l'est de la première. C'est celle dont les ruines subsistent aujourd'hui; l'édifice fut entrepris en 1390.

A peine le château était-il achevé, qu'il fut assiégé en 1407 par les Bourguignons. Nicolas Bosquiaux qui y commandait pour le duc d'Orléans, non seulement repoussa l'ennemi, mais le contraignit d'abandonner la tour de *Courtieux* et quelques autres places dont on avait commencé le blocus.

En 1411, les Bourguignons dirigés par Valeran comte de Saint-Pol, mirent de nouveau le siège devant *Pierrefonds*, immédiatement après la capitulation de Crépy. Bosquiaux qui en était encore gouverneur, se trouvait en mesure de résister, mais il avait reçu du duc d'Orléans l'ordre de rendre la place plutôt que de l'exposer aux ravages inévitables d'un siège: le duc était certain du reste de rentrer dans la possession dès qu'il serait réconcilié avec le roi. Bosquiaux sortit donc avec tous les honneurs de la guerre, et le comte de Saint-Pol se fit nommer par le roi capitaine du château en conservant les prérogatives de cette charge.

Cependant la paix d'Auxerre ayant rétabli en 1412 les affaires du duc d'Orléans, le roi permit à ce prince de rentrer dans tous ceux de ses biens qui avaient été pris ou confisqués. Néanmoins, il ne put d'abord obtenir la remise de *Pierrefonds*, Saint-Pol alléguant qu'il avait été investi à perpétuité du commandement par Charles VI lui-même, et qu'il avait dépensé des sommes énormes pour déterminer la capitulation de Bosquiaux. Le roi réitéra ses ordres, et le comte, contraint par les poursuites incessantes du duc d'Orléans de céder, incendia le château avant d'en sortir. Il en remit ensuite les clefs, au mois de décembre 1413, à Gosselin Dubos, bailli de Sens, commissaire royal.

Le gouvernement de *Pierrefonds* fut rendu à Nicolas Bosquiaux avec autorité sur les tours de *Courtieux*, Ambleny et Viviers; on s'occupa de réparer le dommage causé par le feu qui d'ailleurs n'avait nullement affaibli la sûreté de la forteresse.

En 1417, Hector de Savense s'étant emparé de Compiègne, poussait des reconnaissances jusque sous les murs de *Pierrefonds*. Bosquiaux, usant de représailles, lui enleva par surprise la ville qu'il rançonna et de laquelle il emmena prisonniers un grand nombre d'habitans partisans des Bourguignons.

Mais en 1420, la garnison affamée ne trouvant plus aucune ressource dans le pays dévasté par la guerre, Bosquiaux fut contraint de se rendre au roi Henri d'Angleterre; il lui fut permis de se retirer avec sa troupe dans le fort de Choisy-au-bac. Les Anglais donnèrent le commandement de *Pierrefonds* à Henri de la Tour qui se qualifia seigneur du lieu.

Charles VII recouvra ce château en juillet 1429 avec nombre d'autres, après avoir été sacré à Reims. Peu après, le général anglais Huntington qui avait repris Verberie, Longueil, Gournay, etc., se porta devant *Pierrefonds*; mais effrayé par la force de la place, il n'ouvrit pas le siège.

Louis XII, en qualité de duc de Valois, fit rétablir entièrement les fortifications.

Le château fut occupé à la fin de 1588 par les ligueurs, le commandant Nicolas Esmangart s'étant retiré avant l'attaque.

Antoine de Saint-Chamant devint capitaine pour la ligue, de *Pierrefonds* et de La Ferté-Milon; il demeura dans ce dernier fort et plaça dans l'autre, comme son lieutenant, un partisan nommé Rieux, petit-fils d'un maréchal-ferrant de *Rethondes*. Celui-ci accepta l'emploi pour lequel il ne demanda ni argent, ni soldats, mais seulement la permission de vivre aux dépens des royalistes, et de recruter sa troupe ainsi qu'il l'entendrait. Il se forma donc une armée composée d'hommes capables de tous les crimes par l'espérance du butin et de l'impunité. Ainsi organisé, Rieux exerça ses rapines à cinq lieues à la ronde, détroussant les passans, les convois, coupant les communications, couvrant le pays de brigandages et d'assassinats. Le satyre Ménippée a tracé longuement un portrait ironique de ce bandit qui avait les qualités et les vices de sa position.

Henri IV envoya au mois de mars 1591 le duc d'Épernon pour réduire le château de *Pierrefonds*. Celui-ci honteux d'un pareil adversaire, négligea les opérations et dirigea mal ses batteries. Le canon de Rieux fit taire promptement le sien, et une blessure l'obligea de lever le siège.

Ce succès porta à son comble l'audace de Rieux; ne se bornant plus à la vie de partisan, il aida les ligueurs partout où on réclamait son secours. Ainsi il parvint à entrer avec mille hommes dans la ville de Noyon, investie par Henri IV, ce qui prolongea le

siège de vingt-un jours. Le roi refusa de le comprendre dans la capitulation, mais il vint à bout de se sauver la nuit par-dessus les murailles et de regagner *Pierrefonds* où il recommença le cours de ses dépradations.

Le roi détacha alors contre Rieux le maréchal de Biron avec un train de grosse artillerie. Cette nouvelle attaque dura quinze jours sans succès. On rapporte que sur huit cents coups de canon tirés par l'armée royale, cinq seulement touchèrent les tours. Rieux démontait les batteries après leur premier feu. Le maréchal ayant perdu beaucoup de monde décampa au mois de septembre.

Le partisan demeura maître du pays pendant quinze mois; il tenta en janvier 1593 d'enlever Henri IV qui se rendait à Compiègne, projet dont l'exécution déjà commencée n'échoua que par un accident imprévu. Un mois après, Rieux fut accueilli comme un chef distingué, dans l'assemblée de la ligue réunie à Paris sous le prétexte d'états généraux, mais il touchait au terme de ses exploits; la garnison de Compiègne parvint à le saisir dans une embuscade, et il fut pendu à la fin de l'été sur la place de l'hôtel-de-ville.

La ligue lui donna pour successeur Saint-Chamant qui laissa La Ferté-Milon pour reprendre le gouvernement de *Pierrefonds*. Henri IV détacha alors du siège de Laon un corps de troupe sous les ordres de François des Ursins, avec mission de soumettre la place, soit par force ouverte, soit par composition. Après plusieurs attaques infructueuses et de longues négociations, Saint-Chamant consentit à rendre la forteresse à condition qu'il en sortirait avec les honneurs de la guerre, qu'il toucherait une indemnité pécuniaire, et qu'il serait libre de revenir à La Ferté-Milon. Le roi étant encore au siège de Laon signa sur-le-champ la convention, qu'il ratifia ensuite par une déclaration du trois août 1594, enregistrée au parlement le sept janvier 1595.

François des Ursins reçut pour récompense la capitainerie de *Pierrefonds*, circonstance qui empêcha la destruction du château, ce dont on eut bientôt à se repentir. Le marquis de Cœuvres, vicomte titulaire du lieu, successeur de des Ursins dans la nouvelle charge, ayant embrassé le parti de la ligue, renforça la garnison dont il confia le commandement à un capitaine nommé Villeneuve.

Celui-ci recommença les incursions de Rieux; il essaya même en 1616 de surprendre la ville de Crépy-en-Valois. L'Ile-de-France et la Picardie étaient infestées de ses brigandages. Le roi tint un conseil spécial dans lequel il fut décidé que le corps d'armée commandé par Charles de Valois, comte d'Auvergne, irait assiéger *Pierrefonds*. Ce corps comprenait quatorze mille fantassins et trois mille che-

vaux ; on y joignit dix compagnies de gardes françaises avec trente pièces d'artillerie.

À la fin de l'année, le comte d'Auvergne « ayant rassemblé tous » les secours qu'il espérait marcha sur Pierrefonds. Il reconnut que » le château était imprenable vers les remparts, et résolut de l'attaquer du côté le plus fort par la langue de terre qui confinait à la plaine du Chêne-Herbelot.

» Il dirigea ses premières attaques sur les ouvrages avancés. Villeneuve répondit par un feu terrible de toute son artillerie ; il fit » jouer beaucoup de pièces qui ne devaient avoir d'autre effet que » celui d'intimider le comte par le fracas. Charles de Valois ne prit » pas le change. Considérant qu'il avait affaire à un ennemi dissipateur qui ne savait pas ménager son feu et ses munitions, il excita pendant quelques jours sa bravoure indiscrète, et dès qu'il » s'aperçut que le feu des assiégés tombait et que leur première » ardeur était rallentie, il redoubla son activité ; il emporta l'épée » à la main quelques ouvrages garnis de palissades, ruina avec son » artillerie, deux petits forts qui défendaient un emplacement commode pour placer son canon et battre en brèche le grand donjon.

» Le comte usa de ses avantages, sans donner à son ennemi le » tems de se reconnaître. Il fit avancer sa grosse artillerie, et dressa » une batterie de ses plus fortes pièces dans une espèce d'angle » formé par le chemin qui conduit à l'entrée du château, et par » l'extrémité d'une chaîne de montagnes qui aboutit au côté droit » de ce chemin.

» Charles de Valois foudroyait ce poste important depuis six » jours lorsqu'il l'enleva. Profitant de cet avantage, il porta de » nouveau son canon contre une magnifique terrasse qui soutenait » les fondemens du grand donjon. Il vint aussi à bout de placer une » seconde batterie qui devait agir contre une des grosses tours latérales qui défendaient la porte d'entrée du château.

» Ces deux batteries jouèrent en même tems avec tout le succès » possible. La première composée des plus grosses pièces, sapa la » terrasse dans ses fondemens et fit une brèche par laquelle on » connut que ces fondemens avaient peu d'épaisseur. La seconde » batterie, moins éloignée de la tour d'entrée que la première » n'était du grand donjon, agissait sans relâche, de manière que » tous les coups portaient sur le milieu de cette tour. Villeneuve » comptant sur la force des murs qui avaient quinze et dix-huit » pieds d'épaisseur, occupé d'ailleurs à répondre au feu des ennemis, fut frappé de frayeur, lorsque la moitié de cette tour tomba » avec un bruit effroyable. Comme le grand donjon courait risque » de manquer par les fondemens, dès que les assiégeans auraient

» ruiné la terrasse qui leur servait d'appui, il demanda à capituler » le sixième jour. » (Hist. Valois, tom. 3, pag. 50.)

Charles de Valois sachant que le marquis de Cœuvres et le duc de Mayenne manœuvraient pour dégager *Pierrefonds*, accorda au commandant Villeneuve des conditions plus avantageuses que sa position ne lui permettait d'espérer.

Le cardinal de Richelieu, au nom de Louis XIII, prononça la destruction de cette forteresse redoutable, mais la démolition présentée de telles difficultés qu'on ne put la mener à fin. On fut obligé de se borner à raser les ouvrages extérieurs, à enlever les toits, et à pratiquer dans les murs les entailles profondes qu'on voit encore aujourd'hui. Ces opérations furent achevées à la fin d'avril 1617.

Les ruines de *Pierrefonds* furent comprises jusqu'à la révolution de 1789 dans l'apanage de la maison d'Orléans, comme dépendances du duché de Valois.

Elles furent adjugées au sieur Longuet le vingt-huit vendémiaire ansept par l'administration centrale du département, pour la somme de huit mille cent francs.

Longuet ayant essayé en vain d'en tirer des matériaux, les échangea le quatre prairial an neuf avec M. Canis, propriétaire à Compiègne, qui les vendit le seize floréal an dix, moyennant quinze cents francs, à M. Radix de Sainte-Foix.

M. Arnoult, gendre et héritier de Sainte-Foix, les revendit à M. Heu, des mains duquel l'empereur les retira le quinze février 1813, pour la somme de deux mille sept cent cinquante francs.

Pierrefonds était le chef-lieu de la plus grande des six châtellenies composant le duché de Valois. Cette juridiction comprenait les lieux qui, vers les dixième et onzième siècles, s'étaient placés sous la protection des seigneurs de la forteresse, et les terres que ceux-ci avaient concédées à titre de fief à leurs chevaliers et serviteurs. Elle embrassait près de deux cents villages, écarts ou lieux titrés (1), ce qui fait assez voir la puissance du suzerain.

(1) En voici la liste :

Canton d'Attichy : Attichy, Antrèches, Autreval, Bérogne, Bitry, Couloisy, Courtieux, Croutoy, Cuise, Fontenoy, Genancourt, Hautebraye, Hautefontaine, Jaulzy, La Folie, le Champ-Baudon, Martimont, Lamotte, Neuffontaine, Palesne, le Plessis-Bitry, Roilaye, Say, Saint-Etienne, Saint-Pierre-les-Bitry, Trosly-au-bois, Trosly-Breuil, La Vallée, Vichelle.

Canton de Compiègne : Bienville en partie, Clairoix en partie, La Croix-Saint-Ouen, Jaux en partie, Mercière, Saint-Jean-aux-bois, Saint-Pierre-en-Chastres.

Canton d'Estrées-Saint-Denis : Arsy, Canly en partie, Chevières, Fayel, le Mesnil, le Meux en partie, Rivecourt, Rucourt, le Transloy, Villerscau.

Canton de Ressons : Baugy.

Département de l'Aisne : Aconin, Ambriès, Abincourt, Ardre, Atten-

Il y avait dans le même ressort une autre juridiction connue sous le nom d'Exemption; elle comprenait des domaines ecclésiastiques qui avaient obtenu du roi une dispense ou exemption d'être soumis à la justice de *Pierrefonds*, pour porter leurs causes devant un prévôt spécial dont le siège était fixé à Compiègne. Les terres composant la vicomté de *Chelle*, qu'on a dit avoir été donnée à l'évêché de Soissons, étaient comprises dans l'exemption de *Pierrefonds* (1).

La prévôté de la châellenie était considérée comme baillage royal. Ses officiers étaient un lieutenant du bailli de Valois, un prévôt, un procureur du roi, un substitut, plusieurs procureurs et huissiers; elle relevait du présidial de Seulis.

court, Banru, Bazoches, Beaurepaire, Bernay, Berzy, Besleu, Bierzy, Billy-Venisel, Breuil-sous-Saconin, Cabaret, La Chapelle-Mentard, Charentigny, Le Chatelet, les Chaudières, Chaudun, Chavigny-le-fort, Chavigny-Saint-Léger, Chazelles, Chercy, Chevreuse, Clamecy, Couvres, Coudron, Couloy, Coupaville, Courcelles, Courmeilles, Courteson, Courtil, Couveloy, Cravençon, Crise près Soissons, Croustes, Cuffies, Cury, Droissy, Duisel, Duisi, Espagny, Faverolles, Femy, Fontenoy-sur-Aisne, Foucrolles, la Gorge, la Grange-Longpont, la Grange-Morsain, la Grange-au-Vivier, Hancel, Hartanne, Housseau, Javage, Laglan, Latilly-sous-Berzy, Laver-sine, Leschelle, Longueil, Longpont, Loupaignes, Luceron, la Maison-blanche, la Maison-neuve, Mambren, Mersin, Marival, Maupas, le Messen-in, Millancourt, Missy-au-bois, Moinville, Moullan, Montgobert, Montigny-Lengrain, Mont-Sainpin, Mont-de-Soissons, Morembœuf, Morsain, Mortefontaine, Lamotte, Nanteuil-sur-Marne, Nanteuil-sous-Muret, Noyau, Osly-Courtil, Pasly, Pernant, Pigeonville, Pommiers, Pontarcher, Pouy, Poulandon, Presles, Puisieux, Ressons-le-long, Rethueil, Reuve, Rosiers, Roy-Saint-Nicolas, Saconin, Saint-Agnan, Saint-Baudry, Sainte-Geneviève, Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, Saint-Léger, Saponay, Septmont, Silly-la-Poterie, Soucy, Taillefontaine, Tannières, Tartiers, Thaux, Thézy, la Tuilerie, Tigny, Toizy, la Vallée, Vauberon, Vaubuin, Vauresis, Vaux-sous-Loupiègne, Vaux-Saint-Nicolas, Venisel, Vermeselles, Vertefeuille, Vierzy, Vignerolles, Villebrain, Villemontier, Villeneuve, Villers-la-fosse, Villers-le-Hellon, Violaine, Violaine-sous-Longpont, Visigneux, Viviers, Vouty.

Département de la Seine : quelques maisons du Bourget.

(1) Liste des lieux soumis à cette juridiction spéciale :

Canton d'Attichy : le fief de l'arbre Jacquemart à Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Breuil, Chelle en partie, Héran, Lecafaut, Le Tilloloy, Malvoisine, Morenval, Margosset, Mont-Berneuil, Nampcel en partie, Puissalène, Quennevière, Touvent, Tracy-le-mont en partie.

Canton de Compiègne : plusieurs maisons de Compiègne près de la porte de Pierrefonds.

Département de l'Aisne : Ambrin, Annet, Berny-Rivière, Bonval, le moulin de Caigny, Le Chemin, Confrecourt, Cuissy-en-Aumont, Cutry, Dracy, Evry, la Grimperie, Hiromesnil, Hosly, Houveront, Lucy-le-bocage, Ors, Outrebraye, Bomens, Sacy, Saint-Christophe à Berzy, Sous-le-Mont, Tuisy, Vaux-sous-Confrecourt, Vic-sur-Aisne.

Cet état de choses fut modifié par l'édit de septembre 1703 qui créa un baillage en chef à Villers-Cotterets. La justice de la châellenie de *Pierrefonds* fut supprimée avec quatre autres et remplacée par une prévôté royale, composée d'un prévôt, un procureur du roi, un lieutenant, un greffier, trois procureurs postulans et quatre huissiers ou sergens. Les appels durent être portés devant la nouvelle juridiction à Villers-Cotterets. Celle-ci ayant été supprimée à son tour en 1758, les appels de la prévôté de *Pierrefonds* furent portés au baillage de Soissons.

Enfin le baillage de Villers-Cotterets ayant été rétabli au mois de mars 1780, on y transféra la justice de *Pierrefonds*.

Ce lieu eut plusieurs établissemens ecclésiastiques.

Le plus ancien était la collégiale de Saint-Mesme, existant dans le premier château auquel elle servait de chapelle. On ne connaît pas la date de sa fondation qui paraît être celle de la construction du château. Il y avait quatre prébendes qui furent remplies par des prêtres séculiers jusqu'en 1102. On y conservait une relique du saint, qu'on y croyait transférée du château du Chesne.

Nivelon II, sollicité par son frère Hugues, évêque de Soissons, soumit l'église de Saint-Mesme à l'abbaye de Marmoutiers; il logea au château les premiers moines qui vinrent remplacer les chanoines séculiers; cette donation fut approuvée en 1113 par l'évêque Lisiard, de Crépy.

Après la construction du deuxième château, on y transféra la relique de saint Mesme, parce que l'ancienne église tombait en ruines. Et lorsqu'on démantela en 1617 cette seconde forteresse, les religieux de Saint-Pierre-en-Chastres obtinrent que la châsse leur fût confiée. On la rapporta depuis dans l'église paroissiale de *Pierrefonds*. Elle y fut d'abord exposée sur le grand autel, mais ensuite on la reléqua dans la sacristie, et l'on en ôta vers 1785 les ossemens pour les enterrer dans le cimetière.

Nivelon I fonda vers 1060 une deuxième collégiale à la place d'une petite chapelle qui existait dans le village au-dessous du château; il substitua à cet édifice une grande église auprès de laquelle il mit un chapitre de dix moines, gouverné par un doyen, lui assignant pour revenus un moulin à *Saint-Etienne*, une portion de la forêt de Guise qu'on a nommée long-tems le bois des Moines, les dixmes de *Pierrefonds* et de plusieurs autres lieux, avec divers bénéfices. Il conféra à son frère Thibaud la dignité et le titre de pair de fief et de noblesse, donation soigneusement constatée dans l'épithaphe citée plus haut. Philippe-Auguste confirma en 1215 le droit d'usage que les chanoines avaient dans la forêt; il leur aban-

donna aussi la plus grande partie des bâtimens du vieux château. Lorsqu'on transféra dans la nouvelle forteresse la relique déposée à Saint-Mesme, cette ancienne collégiale cessa d'exister, et ses biens furent donnés à celle de Saint-Sulpice.

Le chapitre, réduit en prieuré dans la seconde moitié du quinzième siècle, était à la collation libre de l'abbé de Marmoutiers. Le prieuré lui-même fut uni en 1728 à la cure de Chantilly, à la charge de fournir un chapelain et de payer cinquante écus au vicaire de *Pierrefonds*.

Un troisième chapitre fut institué dans la chapelle du deuxième château lorsqu'on bâtit au quatorzième siècle cette magnifique forteresse. Il paraît qu'il existait déjà dans le bourg, outre Saint-Sulpice, une autre église dédiée à saint Jacques, avec quelques prébendes, et que le tout fut transféré au château. Cette collégiale de Saint-Jacques subsista jusqu'à la ruine des fortifications en 1617. Les canonicats devinrent alors des bénéfices simples. L'office canonial fut supprimé et les charges acquittées à Saint-Sulpice. Les titulaires au nombre de six devaient s'assembler tous les ans le vingt-cinq juillet pour célébrer la fête de l'apôtre leur patron. Les bénéfices étaient conférés par l'évêque de Soissons; les chanoines élisaient un doyen sous l'approbation de l'autorité épiscopale.

Ces prébendes ont été ponctuellement servies jusqu'en 1790 par six prêtres ou curés de la ville, chanoines de la cathédrale, qui se rendaient de Soissons à *Pierrefonds* chaque année, le samedi veille du dimanche le plus près du vingt-cinq juillet. Le curé du lieu leur cédait le pas, c'est-à-dire se retirait; ils célébraient l'office le dimanche et le lundi, et reprenaient immédiatement le chemin de Soissons. L'un d'eux faisant fonction de receveur, percevait pendant ces jours tous les revenus dont les débiteurs et fermiers étaient dans l'usage d'apporter à cette époque le produit à *Pierrefonds*.

La cure, dédiée à saint Sulpice, avait son siège dans l'église de la collégiale. L'évêque de Soissons y nommait.

La chapelle de Saint-Mesme et une autre formaient deux bénéfices simples dans la même église.

Il y avait un vicaire.

Le bourg de *Pierrefonds* comprend plusieurs rues disposées autour des ruines du château; elles ont remplacé l'ancien village construit sous la protection de cette forteresse et détruit presque entier pendant les sièges dont il a été question plus haut. Un peu à l'ouest est un lac nommé l'étang de la ville, entouré de trois autres rues, l'une conduisant à l'église bâtie au pied du rocher où était le premier château, l'autre au nord continuant

le chemin des plaideurs qui vient de la forêt de Compiègne, la troisième, transversale, servant de chaussée à l'étang et de place publique. Ces rues sont, la plupart, étroites et sinueuses, mais mieux bâties que celles des villages voisins. L'ensemble du paysage est sauvage et pittoresque. L'étang est assez vaste pour porter une flotille de petite dimension; au midi s'élèvent l'église avec son clocher italien, et une élégante maison moderne; la vue plonge au sud-ouest dans le vallon de *Palesne*, tandis qu'elle est arrêtée au nord sur les futaies de la forêt de Compiègne, et bornée au midi par les restes du château, dont les tours et les pignons dentelés dominent tout le pays.

Ces ruines célèbres couvrent une étendue superficielle de trois hectares dix-huit centiares, y compris un hectare quarante-huit centiares pour les restes des fossés. Elles figurent un parallélogramme, dont le côté Est est limité par une ligne brisée. Les murs présentent un développement d'environ neuf cents mètres, savoir, au nord soixante-dix mètres, à l'ouest quatre-vingt-neuf, au sud cinquante-neuf, au sud-est trente-six, à l'est quarante-neuf. L'étendue totale dans œuvre est de quatre-vingt-quatre mètres du nord au sud et de soixante-cinq mètres de l'est à l'ouest. Il y avait huit tours dont cinq placées aux angles, et les autres sur les fronts nord, ouest et sud; ces tours semi-cylindriques ont des murs épais de cinq mètres à la base, avec un diamètre intérieur de trois à cinq mètres. Les trois du nord sont seules conservées en partie dans toute leur hauteur qui est de trente-six mètres; on y compte soixante-onze assises de la base aux créneaux, cinq pour les créneaux et le grand entablement, vingt-sept pour la tourelle supérieure, deux pour les larmiers, et trois pour le deuxième entablement. La muraille est garnie de machicoulis à consoles énormes divisées en trois retraites.

La tour de l'est qui renfermait la chapelle Saint-Jacques, est percée de longues fenêtres ogives dessinées par un boudin descendant sur des socles polygones. En dehors de cette tour et de celle du nord-est on remarque deux niches carrées encadrant une ogive garnie de feuillages, et contenant des statues magnifiques, mutilées pendant la révolution.

De gros corbeaux à crochets soutenaient le toit qui couvrait la galerie des machicoulis.

Tous les pignons sont découpés en redans bordés par des tores.

Le donjon, qui était près de l'angle sud-est, comprenait deux bâtimens carrés, inégaux, contigus, à cinq étages, à larges fenêtres rectangulaires divisées par des meneaux, ornées de boudins et

de colonnettes. On voit encore à l'intérieur une cheminée immense polygone, flanquée de colonnes courtes, engagées, supportant une frise de feuilles découpées; elle se prolonge en un conduit carré dans la partie inférieure, mais terminé en cylindre.

Il y a quelques escaliers en tourelle et des guérites en encochement.

Les casemates voûtées en plein-cintre ont cinq mètres de hauteur. Au-dessous règnent d'autres souterrains à voûtes ogives, qui se trouvaient autrefois au niveau de la cour intérieure.

Le rez-de-chaussée avait huit mètres sous un plafond dont les poutres étaient soutenues par des corbeaux à armoiries, qui ont été mutilés en même tems que les statues.

Les tours du sud ont entièrement disparu; les autres sont divisés, ainsi que les murs, par des brèches profondes de douze à quinze mètres; elles furent pratiquées en 1617 après qu'on eut reconnu l'impossibilité de raser complètement les fortifications.

Ces restes imposans excitent l'admiration des architectes par la beauté de leur appareil.

L'église, qui est placée entre la colline du *Rocher* et l'étang de la ville, est celle de l'ancienne collégiale de Saint-Sulpice. C'est un vaste édifice composé de deux nefs, d'un chœur et de deux chapelles latérales, formant trois absides polygones dont l'intermédiaire est de beaucoup plus longue.

Cette partie de l'église recouvre une crypte cruciforme à voûtes méplates sans moulures, terminées en cul-de-four vers l'abside; les angles saillans des murs vers le centre sont rachetés par des colonnes dont les fûts ont disparu, mais dont les chapiteaux courts, carrés, chargés de feuillages variés, assignent incontestablement à la construction une date romane; les transepts de cette crypte ont des voûtes et des chapiteaux pareils à ceux du chœur, et dessinent avec lui trois arcs semi-circulaires qui soutiennent les absides polygones de l'édifice supérieur. Des escaliers, aujourd'hui comblés, débouchant dans les latéraux, faisaient communiquer les deux étages.

On voit au milieu de cette église souterraine, une fontaine dite de Saint-Sulpice, dont l'eau est réputée pour la guérison des fièvres.

La crypte a des portes à plein-cintre, paraissant modernes, qui ouvrent sur le jardin de l'ancien prieuré.

Les fenêtres du chœur supérieur sont des ogives simples, allongées, ainsi que celles des chapelles. Les grandes arcades sont franchement romanes avec des colonnes massives et de gros chapiteaux.

On descend cinq marches du chœur à la nef qui est divisée en deux par cinq piliers cylindriques soutenant de larges arcades ogives. Elle a sur le côté nord deux hautes fenêtres tripartites, à ogives très-élancées, puis une porte surbaissée, ornée de canelures, de niches à dais pyramidaux, de panneaux et d'un fronton chargé de griffons; une rose à huit rayons est pratiquée au-dessus; à côté est une autre fenêtre à double ogive.

La façade présente deux parties couronnées chacune d'un pignon, ayant une balustrade commune à jour, trois contreforts, trois gargouilles, une tourelle à l'angle nord. La section du même côté est percée d'une grande ogive et d'une petite porte en arc surbaissé. L'autre montre un portail richement orné, à large ogive, encadrant une porte carrée à moulures, quatre ogivettes très-élancées, une rose à huit feuilles; les arcs extérieurs de cette ogive sont l'un à feuillages, l'autre à festons; les contreforts ont des niches à dentelles.

Le clocher, placé au côté nord de la nef près du chœur, est carré, à deux étages d'ogives géminées bouchées. La partie supérieure bâtie en 1552, est couronnée par un élégant belvédère à toit en calotte.

Toute l'église est lambrissée ou plafonnée.

La crypte et les parties romanes du chœur datent de 1060, époque de la reconstruction de Saint-Sulpice par Nivelon I; ce seigneur fut inhumé dans la chapelle droite de la crypte, que Carlier (Hist. Valois, tom. 1, pag. 239), indique à tort comme un caveau extérieur attenant le collatéral. La base du clocher, ainsi que les fenêtres du chœur et des latéraux appartiennent à l'époque des ogives primaires, et en effet, Carlier assure que les religieux agrandirent leur église et renouvelèrent presque tous leurs bâtimens pendant les premières années du treizième siècle. La nef et la façade sont au contraire de la fin du style ogival; elles ont dû précéder de peu le couronnement du clocher qui est dans le goût de la renaissance.

Il y a plusieurs pierres tombales du quatorzième siècle, et des vitraux en grisailles qui paraissent du même tems.

Les bâtimens du prieuré ont été convertis en une ferme moderne tenant au côté sud de l'église. Il reste quelques portions d'arcades ogives étroites ornées de tores, et des parties du cloître avec des chapiteaux romans. Des caves très-belles sont voûtées à plein-cintre; on communiquait de là au premier château situé sur la montagne par un boyau dont on a rencontré dernièrement les traces.

En défonçant près de là en 1820, on a découvert trente à quarante sarcophages.

Les maisons ont été en grande partie rebâties après le siège de 1617. Cependant on en trouve encore quelques-unes d'antérieures à cette époque. Ainsi, les deux maisons Sonnier à l'est du château ont un toit en dos d'âne aigu, de longues fenêtres à moulures anguleuses sur base polygone, l'escalier dans une tourelle extérieure cylindrique élancée à toit conique en pierre; elles appartiennent certainement aux premières années du seizième siècle.

Une autre maison sise à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue du bourg servait jadis à l'exposition des condamnés au carcan; la prison était presque en face ainsi que l'audience. Ces constructions ont perdu leurs caractères.

Le bourg de *Pierrefonds* compte environ cent cinquante feux, formant un peu plus du quart du nombre total des habitations : le reste est disséminé en écarts ou hameaux dans l'étendue du territoire.

1.° Le plus éloigné de ces lieux est le hameau de *Palesne*, *Patenne*, *Palène*, *Paleine*. situé à deux mille quatre cents mètres du chef-lieu, dans une vallée au sud-ouest; il comprend une soixantaine de maisons distribuées en cinq rues.

Les habitants ont droit de pâture dans la partie de la forêt de Compiègne qui avoisine leur village.

2.° et 3.° La grande et la petite fermes de *Palesne* forment deux écarts sur le plateau qui domine le village à l'est.

4.° *Toutvent* est un autre écart, à l'ouest de *Palesne*, sur le plateau contigu à la forêt de Compiègne.

5.° Au nord de *Palesne*, dans un rameau de la vallée, est la ferme de *la Folie* qui touche à la forêt de Compiègne.

On a trouvé près de là, à la fontaine du Bourgault, des cassètes en silex et en jaspe.

6.° *Le Corroy* est un écart d'une seule maison vis-à-vis *la Folie*, sur le versant droit de la vallée.

7.° On rencontre, en continuant de descendre, l'écart de *Vertefeuille* avec un moulin à eau et un étang d'un hectare et demi de superficie.

8.° A l'ouest et sur le côté gauche de la vallée est le hameau nommé *Bois d'Haucourt* qui compte huit maisons.

9.° Au nord de celui-ci, y touchant presque, le hameau de *la Fontaine la Vannière*, de même importance.

10.° A l'est de *Verteville*, sur le plateau qui domine l'église de *Pierrefonds* est la ferme du *Rocher*, emplacement du premier château, dont les restes furent abandonnés aux religieux de Saint-

Sulpice par le duc d'Orléans à la fin du quatorzième siècle. Les moines y établirent une maison de culture.

On a trouvé sur ce point des sarcophages en pierre et en terre cuite.

C'est là que fut posée lors du dernier siège, la grosse batterie qui ruina la grande tour du château et détermina la reddition de la place entre les mains de Charles de Valois. La ferme du *Rocher* fut détruite par le feu de la forteresse; on la reconstruisit sans délai après que celle-ci eut été démantelée.

11.° On appelle *Riauvergne*, *Riezauvergne*, un groupe de cinq ou six maisons au pied de la montagne du *Rocher* sur le chemin de *Pierrefonds* à *Vertefeuille*.

12.° L'étang de la Ville qui a une contenance de neuf hectares sépare *Riauvergne* du *Champ-Baudon* : on nomme ainsi une rue de trente maisons faisant suite au chemin des Plaideurs et aboutissant à la chaussée; elle est à peine distincte du bourg. Ce lieu constituait un fief distinct de la seigneurie, dont Nivelon III fit présent en 1160 à l'un de ses chevaliers appelé Baudon. Les descendants de celui-ci sont connus jusqu'au seizième siècle. Il y avait autrefois, sur ce point, une chapelle dédiée à saint Maur, desservie par les religieux de Saint-Sulpice et dans les derniers tems, par un chapelain spécial à la nomination de l'abbé de Marmoutiers.

13.° Au nord et au-dessus du *Champ-Baudon*, contre la forêt, est le hameau du *Parc* qui comprend une douzaine d'habitations.

14.° En se portant au nord, dans la vallée du rû de Berne, on rencontre le moulin-*Ricard*, accompagné de deux maisons.

15.° Et au-dessous un autre écart connu sous le nom de *Batigny* ou *Battigny*, lequel est distingué en trois parties ou plutôt en trois maisons appelées le moulin, la tuilerie et les étangs. Il y a en effet deux étangs, celui de *Batigny* contenant huit hectares, et celui dit *l'huilier* qui en comprend huit et demi. Ils appartenaient au monastère de Saint-Pierre en Chastres.

Au nord de *Batigny* et à l'extrémité du territoire, contre la route de la Mariolle, était une maladrerie, dite de *Notre-Dame-Adam*. Elle n'existe plus depuis plusieurs siècles, et son emplacement, connu sous le nom de *Clos-Notre-Dame*, comprend quatre-vingt-dix huit hectares qui ont été plantés de 1808 à 1812.

16.° En revenant au sud-est vers le bourg, on rencontre successivement *la Rue des Chiens rouges*, *le grand-Logis*, *Fontenoy* et *le moulin de Martreuil*, lieux autrefois distincts, formant aujourd'hui un seul hameau d'environ quatre-vingts feux, sous le nom de *Fontenoy* (*Fontanedum* en 1060).

La maladrerie de *Pierrefonds* était située dans le *grand-Logis*, au lieu dit l'hôpital Saint-Ladre.

Il y avait au-dessus du moulin de *Martreuil* un manoir fortifié appelé le *château Théodore*; on n'en voit aucun vestige. Tout près de là est la fontaine du *Trou-Toussaint* dont on a disposé les eaux en cascades.

17.° *La Pisselotte* forme un écart au nord de *Fontenoy*.

Bournonville, fief important à *Fontenoy*, était possédé depuis le seizième siècle par la maison *Esmangart*, de *Compiègne*.

18.° *La rue Mélaine* est un groupe de seize maisons sur le chemin de *Compiègne*, entre *Fontenoy* et le *champ-Baudon*.

19.° *Autreval-le-grand* et *Autreval-le-petit*, autrefois *Outreval*, sont deux écarts au sud-est des ruines et très-près du château dont ils n'étaient séparés que par les fossés. Ces fiefs, distincts de la grande seigneurie, appartenaient aux vicomtes de *Pierrefonds*, d'où ils vinrent à la maison d'Estrées, et enfin à M. Poulletier de *Compiègne*. Il reste à peine quelques vestiges des premiers bâtimens de ces manoirs qui avaient été construits dans le même tems que le deuxième château.

Un autre point fortifié, appelé le *château-Gaillard*, était situé sur le chemin d'*Autreval* à *Retheuil* (*Aisne*); on n'en voit aucune trace.

Un lieu nommé le *champ-dolent* est dans la même plaine. Les carrières d'où l'on a tiré les pierres qui ont servi à la construction du château en sont voisines; elles ont de profondes galeries du côté de la forêt.

Plus au midi on voit au milieu des champs l'arbre dit de la Justice, ou l'épine de *Pierrefonds*; il y a auprès, de grosses pierres, restes probables d'un ancien gibet.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, un jeu d'arc, un demi-hectare de terre à l'état de friche sablonneuse.

La maison d'école appartient à la fabrique.

Le cimetière trop petit, clos de murs, est vis-à-vis l'église.

Les habitans jouissent d'un droit de parcours dans la forêt de *Compiègne*.

Il y a un marché de comestibles et un bureau de bienfaisance.

On trouve dans l'étendue du territoire, six moulins à eau, des carrières, trois moulins à huile, un four à chaux, un four à plâtre, une tuilerie.

La population comprend un très-grand nombre de bûcherons.

Contenance : Terres labourables, 892 h. 94,03. — Jardins potagers, 37 h. 27,17. — Bois, 1,115 h. 35,50. — Vignes, 0 h. 35,05. — Vergers et pépinières, 1 h. 31,40. — Oseraies et au-

naies, 4 h. 85,45. — Fiches, 26 h. 82,10. — Carrières, 0 h. 47,85. — Prés, 98 h. 52,20. — Eaux, 23 h. 20,40. — Places, routes, chemins, 20 h. 54,85. — Propriétés bâties, 11 h. 06,45. — Total : 2,232 hect. 74,45.

Distance d'*Attichy*, 1 myr. 3 kil. — De *Compiègne*, 1 myr. 6 kil. — De *Beauvais*, 9 myr. 1 kil. — *Marchés*, *Compiègne*, *Villers-Cotterets*, *Crépy*. — Bureau de poste, *Compiègne*. — Population, 1,444. — Nombre de maisons, 431. — Revenus communaux, 562 fr.